



**Mauron Pierre, Collomb Eric**

Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 19.11.19

Transmission au CE : \*21.11.19

**Dépôt et développement**

Au vu des résultats de l'élection au Conseil des Etats qui s'est déroulée le 10 novembre 2019 dans le canton de Fribourg, nous avons constaté, d'après les chiffres de la Chancellerie, un nombre important de bulletins nuls : 2328 sur 76 441 bulletins rentrés (3.04 %), avec un total de 73 546 bulletins valables. En Valais, et surtout dans le canton de Berne, la proportion de bulletins nuls au 2<sup>e</sup> tour du Conseil des Etats est beaucoup plus faible : 554 sur 328 623 bulletins rentrés (0.16 %).

Or, il est apparu dans les discussions ultérieures que beaucoup de bulletins de vote ont été déclarés nuls parce qu'ils contenaient notamment, dans la même enveloppe, deux listes différentes contenant chacune un nom.

Cela étant, lorsqu'il y a deux sièges à pourvoir et qu'un électeur manifeste clairement sa volonté d'élire deux personnes en insérant dans l'urne deux listes distinctes contenant chacune un nom, il sied d'admettre que cet électeur s'est valablement exprimé et a attribué un suffrage à chacune des deux personnes dont il a inséré la liste.

Nous demandons dès lors au Conseil d'Etat de modifier la LEDP et de l'adapter par exemple pour que, lors de toutes les élections majoritaires, le bulletin de vote d'un électeur qui aurait clairement manifesté sa volonté sur deux listes distinctes soit considéré comme valable et non déclaré nul. Le Conseil d'Etat pourrait aussi proposer des solutions adoptées dans d'autres cantons (par exemple : liste avec tous les noms, à cocher, ou liste à remplir à la main).

Le but de cette motion est, dans tous les cas, d'éviter au système majoritaire, lors des prochaines élections, la production de tant de bulletins nuls susceptibles de fausser les résultats lorsqu'ils sont serrés.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).